



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Montreuil sur Maine, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Vincent VIGNAIS, Maire.

Convocation du 30 avril 2026

Étaient présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Éric DUMONT, Frédéric HERBERT, Séverine FOURRIER, Tatiana THOUROUDE, Emmanuel LORMEAU, Régis REILLON, Amandine DELAUNAY, Laure JOUANY, Mélanie RICO-SANNIER, Bérangère GAUDIN

Absents excusés : Yannick BARNIQUEL donne pouvoir à Régis REILLON, Bénédicte TENÈZE donne pouvoir à Gwénaëlle GUILLON

Secrétaire de séance : Vincent LEBRETON

Conseillers en exercice : 15

Quorum : 08

Présents : 13

Votants : 15

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 avril 2026 a adopté à l'unanimité sans observations.

DELIBERATION 20260505-01 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), lors de sa séance du 30 avril 2026 a constitué 11 commissions. Chaque commission thématique est composée du vice-président à qui le Président a confié la délégation correspondante, de 4 conseillers communautaires désignés par un vote du conseil communautaire, de conseillers municipaux désignés par les conseils municipaux des communes membres.

La CCVHA a également créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque commune membres.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, désigne ses représentants au sein des commissions de la CCVHA comme indiqué ci-après :

1. commission Petite enfance, enfance et jeunesse : Bérangère GAUDIN ; suppléante Mélanie RICO-SANNIER
2. commission Environnement, eau et assainissement, voirie : Vincent VIGNAIS ; suppléant Régis REILLON
3. commission Mobilités et bâtiments : Frédéric HERBERT
4. commission Développement économique, agricole et touristique : Eric DUMONT (développement économique), Vincent VGNAIS (développement agricole), Amandine DALAUNAY (développement touristique)
5. commission Action sociale et solidarités : Tatiana THOUROUDE ; suppléante Séverine FOURRIER
6. commission Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs : Vincent VIGNAIS
7. commission Finances : Vincent VIGNAIS
8. commission Projet de territoire et RSO : Régis REILLON ; suppléante Laure JOUANY
9. commission Ressources humaines (Vice-Président : Pascal Crubleau) : Eric DUMONT
10. commission Mutualisation (Vice-Président : Pascal Crubleau) : Vincent VIGNAIS
11. commission Culture et lecture publique : Gwénaëlle GUILLON ; suppléante Bénédicte TENÈZE

La CLETC sera représentée par Vincent LEBRETON titulaire et Eric DUMONT suppléant.

DELIBERATION 20260505-02 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE (COMAPA)

Le Maire informe le conseil municipal que les collectivités locales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) pour les marchés de travaux jusqu'à 5 404 000 € HT et les marchés de fournitures et de services jusqu'à 216 000 € HT. Au-delà de ces seuils, une commission d'appel d'offres doit être mise en place. Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés faisant l'objet d'un règlement de consultation, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats. Cette commission n'a qu'un pouvoir consultatif, l'attribution du marché relevant du conseil municipal ou du Maire s'il a délégué.

Le conseil municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de constituer une commission pour les marchés à procédure adaptée faisant l'objet d'un règlement de consultation : COMAPA
- Décide qu'elle sera constituée de 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire en étant président
- Nomme membres titulaires : Vincent LEBRETON, Emmanuel LORMEAU, Yannick BARNIQUEL
- Nomme membres suppléants : Gwénaëlle GUILLON, Régis REILLON, Mélanie RICO-SANNIER

DELIBERATION 20260505-03 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire informe le conseil municipal du rôle de la commission communale des impôts directs en matière de contribution directe. Elle est chargée de procéder à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties (valeurs locatives). Cette commission est constituée de contribuables communaux.

Le conseil municipal ;

Considérant que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué ;

Considérant que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, soit 24 pour la commune de Montreuil sur Maine ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête la liste des personnes proposées au directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires ou suppléants de la commission communale des impôts directs telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

1 – LORMEAU Emmanuel – TF	13 – CHESNEAU Michel - TF
2 – HERBERT Frédéric – TF	14 – BELLIER Jean-Claude – THRS/TF
3 - DUMONT Éric – TF	15 – POTIRON Jean-Michel - TF
4 - FOURRIER Séverine – TF/CFE	16 – HAUTBOIS Fabien – TF/CFE
5 - GAUDIN Bérangère – TF	17 – FORTIN Hélène - TF
6 - CHIRON Nicolas – TF	18 – VIVIEN Cyril - TF/CFE
7 - THOUROUDE Tatiana – TF	19 -SAULOUP Julien - TF
8 – LEBRETON Vincent – TF	20 -POIRIER Guy - TF
9 - GUILLON Gwénaëlle – TF	21 -MASSERON Xavier - TF
10 – BEAUPERE Jean-Pierre – TF	22 -DETOC Julien - TF/CFE
11 – VIAUX Véronique - TF	23 -BEZIER Damien - CFE
12 – MOUSSAY Hervé - TF	

DELIBERATION 20260505-04 – FORMATION DES ELUS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer dans les 3 mois suivant son renouvellement sur

l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine notamment les crédits ouverts à ce titre.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant que les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

Considérant que le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % ni excéder 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1 000 € soit 2,22 % du montant des indemnités pouvant être allouées aux élus de la commune
- que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formation
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- d'inscrire chaque année les crédits au budget communal à l'article 6535 (frais de formation des élus).

DELIBERATION 20260505-05 - SIEML : FONDS DE CONCOURS POUR LA FOURNITURE D'UN MAT POUR LE CANDELABRE 65 – ALLEE DES CHENES

Le Maire informe que le conseil municipal avait délibéré 14/11/2025 pour la fourniture de la lanterne n°65 posée sur un mât moyennant l'attribution d'un fonds de concours au SIEML de 438,65€ Net de taxe. Il est nécessaire de reprendre une délibération pour la fourniture d'un mât car ce dernier était abîmé.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV217-26-98 Suite passage commune - Fourniture mât N°65 abîmé – Allée des Chênes

- Montant de la dépense : 511,47€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fond de concours à verser au SIEML : 383,60 € net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de Montreuil sur Maine, le comptable de Montreuil sur Maine, le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION :

- Achat d'un vidéoprojecteur : PULSAT MOREAU (Le Lion d'Angers) – 1 530,44 € HT
- Achat de 2 conteneurs démontables : Conteneur Montage Rapide (18-Vesdun) – 5 568,00 € HT
- Achat de 100 pièges pour frelons asiatiques : Essentiel Apiculture (49 – Les Ponts-de-Cé) – 870,63 € HT

Environ 80 pièges distribués.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Commission de contrôle des listes électorales** : elle est constituée par Frédéric HERBERT conseiller municipal titulaire, Bérangère GAUDIN conseillère municipale suppléante, Nelly TOURNEUX-MESLET représentant du Procureur de la République et Ludovic CHESNEAU, représentant du Préfet.
- **Communication des informations concernant les conseillers municipaux** : l'autorisation est donnée de communiquer les adresses mails des élus aux parlementaires le demandant.
- **Point sur l'école** : conseil d'école 79 élèves annoncés pour la rentrée scolaire 2026. 2 élèves inscrits en plus. Présentation sur le harcèlement. L'inspectrice était présente. Différents travaux sont à réaliser à l'école.
- **Point sur la rocade** : aucun tracé n'a été défini. Des études sont relancées. Les résultats sont prévus pour fin mai. Le calendrier qui était défini a été stoppé. Un point sera fait avec le Président de la CCVHA et le Maire du Lion d'Angers. Il faudra communiquer auprès des riverains.
- **Ressources humaines** : les communes de Montreuil sur Maine, Chambellay et La Jaille-Yvon se sont entendues pour un recrutement commun d'un agent, gestionnaire administratif.
- **Groupe de travail bulletin** : 19 mai 2026
- Prochain conseil municipal : vendredi 5 juin à 20h

La séance est levée à 22h.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 5 mai 2026

Membres du conseil municipal présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Éric DUMONT, Frédéric HERBERT, Séverine FOURRIER, Tatiana THOUROUDE, Emmanuel LORMEAU, Régis REILLON, Amandine DELAUNAY, Laure JOUANY, Mélanie RICO-SANNIER, Bérangère GAUDIN

- 20260505-01 : Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou
- 20260505-02 : Constitution de la commission d'attribution de marché à procédure adaptée (COMAPA)
- 20260505-03 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 20260505-04 : Formation des élus
- 20260505-05 : SIEMML : fonds de concours pour la fourniture d'un mât pour le candélabre 65 – allée des Chênes

Le Maire,
Vincent VIGNAIS



Le secrétaire de séance,
Vincent LEBRETON

